

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
1 22/36

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

OBJET : Adhésion à l'association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) : cotisation 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux systèmes d'information et services numériques, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental conscient de l'importance du Très-Haut-Débit (THD) pour son territoire, développe une politique volontariste en matière d'aménagement numérique. Il veille au développement du Très Haut Débit pour tous les citoyens et les entreprises, dans un objectif d'équité territoriale.

Il a adhéré en 2017 à l'association des villes et des collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA), association loi 1901, qui fédère l'ensemble des acteurs économiques et les pouvoirs publics, représente et défend l'intérêt des collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques et agir ensemble au plan national en matière d'aménagement numérique, d'usages et de services.

Forte de vingt-cinq ans d'expérience, cette association représente un nombre considérable de structures locales adhérentes : 33 villes, 89 intercommunalités, 12 départements, une région.

Madame Marie-Pierre CALLET, vice-présidente du Conseil départemental, déléguée au système d'information et services numériques est membre du conseil d'administration.

Le Conseil départemental, membre de cette association, doit s'acquitter auprès de cet organisme de sa cotisation au titre de l'année 2019. Celle-ci est fixée à 5 200 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

